

Flor !

Dossier énergie

E-paiements

Calendriers floraux

en page 20

Féerie Florale Floral Christmas dreams

Hôtel de Ville de

Termonde

11-14 novembre

Union Royale des fleuristes de Belgique

Echo 38 - 2022/ 2023

Novembre - Décembre - Janvier





Euroveiling

Meer dan 120 jaar ervaring / plus de 120 ans d'expérience

Al meer dan 120 jaar brengen we kwekers en kopers samen op één marktplaats. / Depuis plus de 120 ans, nous réunissons producteurs et acheteurs sur un même marché.



Lokaal / Local

We werken nauw samen met Belgische bloemen- en plantenkwekers, niet enkel o.w.v. het lokale aspect, maar ook o.w.v. de uitstekende kwaliteit. / Nous travaillons en étroite collaboration avec des pépinières de fleurs et de plantes belges, non seulement pour l'aspect local mais aussi pour l'excellente qualité des produits.

8 verschillende aankoopkanalen / 8 modes d'achat différents

Wanneer, waar en hoe je maar wenst te kopen: klokverkoop, bemiddeling, kopen op afstand, commissionair, webshop, EV-Commerce, EV-Direct en Cash & Carry Planten. / Quel que soit le moment, le lieu ou la manière dont vous voulez acheter : vente au cadran, bureau intermédiaire, achat à distance, commissionnaire, webshop, EV-Commerce, EV-Direct et Cash & Carry Planten.



**Groot aanbod & focus op kwaliteit /
Gamme étendue & concentrée sur la qualité**

Elke dag opnieuw bieden we bij Euroveiling een zeer uitgebreid en vers gamma aan bloemen en planten aan. / Chaque jour, chez Euroveiling, nous proposons une gamme de fleurs et de plantes très étendue et fraîche.

Levering tot aan de deur / Livraison à la porte

De door jou aangekochte bloemen en/of planten worden tot aan de deur geleverd. / Les fleurs et/ou plantes que vous achetez vous seront livrées directement à votre porte.

**Rechtstreeks van de kweker /
Directement du producteur**

Al onze producten komen rechtstreeks van kwekers. Je koopt dus steeds dagverse sierteeltproducten. / Tous nos produits viennent directement des producteurs. Ainsi, vous achetez toujours des produits d'horticulture frais.



Chers confrères et amis fleuristes,

Ces dernières semaines n'ont pas été de tout repos au sein de l'union...
 Tout d'abord, nous avons eu le plaisir d'organiser une petite sortie entre confrères afin de rendre visite à 5 producteurs de fleurs belges.
 Nous avons eu le plaisir de nous plonger dans leur univers de travail et d'entendre toutes les mesures qu'ils mettent en place pour « survivre » face à la hausse vertigineuse des prix de l'énergie.

Nous avons rendu visite au producteur de roses « Scheers », au producteur de gerberas « Dens », les œillets de « De Nijs », l'entreprise « Deroose plants » et « Rijkbos bloemen » qui est un producteur de fleurs bio.

Ce dernier nous a exposé sa manière tout à fait innovante d'envisager notre profession. Et expliqué l'importance de cohabitation entre les cultures de fleurs bio et nos méthodes de travail traditionnelles.

Chacune des entreprises que nous avons visitées nous a impressionné par son engagement à produire de la manière la plus économique et durable grâce à l'investissement constant dans de nouveaux types d'éclairage, l'installation de citernes pour récolter l'eau de pluie, la production de courant en interne etc...
 Ce fut également l'occasion pour nous rencontrer entre collègues autour d'un très bon repas et de pouvoir échanger.



Dernièrement, nous avons été reçus par notre ministre wallon de l'Agriculture Willy Borsus ainsi que par monsieur le ministre Brouns pour la Flandre.

Une rencontre que nous avons préparée minutieusement afin d'instaurer un dialogue et obtenir des réponses aux différentes questions concernant notre secteur.

Nous avons notamment abordé les thèmes suivants : l'enseignement – IFAPME – le transport des mousses sur le territoire wallon – les cotisations du secteur de la grande distribution à l'APAQ-W – la concurrence déloyale ainsi que le manque de contrôle des champs de fleurs à couper.

Je profite également de cette introduction pour vous inviter cordialement à notre événement biennuel : « Féerie Florale, Floral Christmas dreams » qui aura lieu le 11-12-13-14 novembre à l'hôtel de ville de Dendermonde.

N'hésitez pas à venir vous inspirer des décors sur le thème de Noël. De nombreux talents seront présents pour décorer une salle mais également lors des défilés et des démonstrations.

Puisque cette parution est déjà la dernière de cette année, je vais d'ores et déjà vous souhaiter une excellente période de fin d'année. Je vous souhaite de beaux projets de décors d'entreprise pour Noël, et de très bonnes ventes.

Apportez de la lumière et de la joie dans la grisaille médiatique... plus que jamais nos clients ont besoin de voir de beaux décors et de vivre des expériences chaleureuses et humaines dans nos boutiques.

**Avec toute mon amitié,
Chantal**

É.R: Chantal Post - Rue du Vieux Marché 18 - 6671 Gouvry
 Rédaction : Chantal Post, Koen Van Malderen & Nicolas van Vliet
 Cover: Oliver Field, Geertje Stienstra & Stefan Van Berlo
 Revue trimestrielle: Union professionnelle reconnue 4805
 Numéro d'homologation p608059
 Union royale des fleuristes belges (KUFEB-URFB)
 Chée de Vilvorde 46 - 1120 Bruxelles
 02/241.47.52 - 0478/29.92.21
 info@urfb.be - www.urfb.be
 BTW/ TVA: BE0406.466.226

Cyberattaques et arnaques en ligne

Que devez-vous faire et comment s'en protéger ?

Ransomware

Vos PC, appareils mobiles ou vos dossiers en lignes sont bloqués et rançonnés (on vous demande de l'argent pour y avoir de nouveau accès).

Que faire ? Déconnectez-vous tout de suite Internet (wifi ou câble). Retirez tous les appareils externes de la machine (disque dur externe, USB...) Si votre machine est totalement bloquée et rançonnée, rendez-vous sur www.nomoreransom.org pour chercher une éventuelle clé pour ce ransomware. Faites réinstaller complètement votre machine et utilisez un back-up ou une copie de vos données pour restaurer vos données. Ne payez surtout pas : vous n'avez aucune garantie de récupérer vos données en toute sécurité.

Prévention

- Utilisez un logiciel anti-ransomware.
- Tenez votre machine à jour.
- Apprenez à reconnaître les messages d'arnaques (phishing).

Attaque DDoS

Des cybercriminels envoient beaucoup (trop) de trafic à un serveur afin de le saturer et de le rendre inutilisable.

2 sortes existent : la première a pour but de saturer votre connexion à Internet. La deuxième a pour but de bombarder vos applications web ou votre site web (page log in) pour les rendre inutilisables.

On ne peut pas se protéger d'une attaque DDoS et les effets dépendent des règles prises par votre informaticien.

Que faire ? Lorsque votre connexion Internet est bombardée, contactez rapidement votre fournisseur Internet pour dérouter les données inutiles afin de limiter les dégâts.

Lorsque votre site web (ou application web) est très lent, informez-en votre informaticien afin qu'il prenne les mesures nécessaires. La cybercriminalité est illégale, déposez donc rapidement plainte à la police.

Demande d'aide ou d'amitié frauduleuse

Quelqu'un que vous connaissez ou une de vos connexions Facebook vous demande de l'argent

Que faire ? Contactez votre connaissance par un autre moyen (téléphone...) pour vérifier que la demande vient bien de cette personne. Ne transférez pas d'argent à vos connaissance d'Internet ou si votre connaissance a 'soudain' un autre numéro de compte. Évitez tout contact avec le fraudeur.

Prévention

- Ignorez les demandes d'amitiés de personnes inconnues.
- N'envoyez jamais d'image à caractère sexuel.

Phishing

Le phishing est une arnaque par e-mails, sites web ou messages. Les cybercriminels cherchent à abuser de votre confiance. Ils jouent sur des émotions (pitié, colère, désir...)



Que faire ? N'utilisez vos mots de passe qu'une fois (un par site web). Changez immédiatement tous les mots de passe qui servent pour plus d'un site à la fois.

Si vous arrivez sur un site où vous devez entrer vos coordonnées bancaires, soyez sûrs que le site est sécurisé (banque). Au moindre doute, fermez la page (sans remplir vos coordonnées bien sûr !)

En cas de téléchargement, supprimez le fichier et faites un scan anti-virus !

Prévention

- Apprenez à repérer les messages frauduleux. Faites 7 ronds avec votre souris avant de cliquer.
- Téléchargez seulement des app à partir de stores reconnus (Play store, App Store...)

Account Hack

Un hacker a accès à un de vos comptes online (site web, app web...). Le hacker peut poster des messages ou contacter des personnes en votre nom.

Que faire ? Si vous avez encore accès à votre compte, changez vos coordonnées de log in et avertissez vos contacts. Si vous n'avez plus accès, utilisez les options de récupération pour accéder à votre compte et réinitialisez votre mot de passe.

Prévention

- Activez la vérification à 2 étapes.
- Utilisez pour chaque compte un mot de passe différent (et fort) et conservez-les dans un cloud à mot de passe.
- Ne donnez pas vos mots de passe.

Tech Scam

Un soi-disant employé de firme informatique (Microsoft, Apple...) vous téléphone sur une ligne fixe. Cette personne vous dit que votre machine a un problème et se propose de vous aider.

Que faire ? Soyez toujours sceptique lorsque des entreprises vous téléphone pour effectuer des manipulations immédiates sur votre machine. Ne laissez jamais quelqu'un d'inconnu prendre le contrôle de votre machine. N'effectuez aucun paiement pendant qu'un inconnu a pris possession de votre machine.

Arnaque au CEO

Un soi-disant L'arnaque au CEO consiste pour les cybercriminels à usurper l'identité d'un dirigeant d'entreprise dans le but de demander par e-mail aux collaborateurs d'effectuer une transaction financière. Les cybercriminels usurpent l'identité d'une personne de confiance au sein de l'entreprise et demandent aux collaborateurs de services des finance ou comptabilité d'effectuer un paiement urgent.

Que faire ? Avertissez vos collaborateurs de ces nouvelles méthodes. Le responsable de la comptabilité doit établir des procédures claires concernant les paiements.

Sextorsion Scam

Vous recevez un message selon lequel des arnaqueurs ont hacké votre PC et pris des photos intimes de vous. Ils vous menacent de publier ces photos sur internet.

Que faire ?

- Ne payez surtout pas la somme demandée.
- Supprimez le message.
- Marquez le message comme spam ou indésirable.
- Bloquer la personne qui vous a envoyé le message.



WANNEER KWALITEIT ER
ECHT TOE DOET...

LORSQUE LA QUALITÉ EST
LA PRIORITÉ...

Agora

MEER DAN 40 JAREN ERVARING

AGORA is meer dan gewoon verkoop van bloemen, planten en accessoires. Als marktleider kennen wij de markt als geen ander. Deze kennis delen wij meer dan graag met jou. Zo kan je via onze seizoensgebonden lookbooks de trends ontdekken, kan je workshops volgen met behulp van onze AGORA Academy en zijn er doorheen het jaar tal van beurzen.

PLUS DE 40 ANS D'EXPÉRIENCE

AGORA ne vend pas simplement des fleurs, des plantes et des accessoires. En tant que numéro un du marché, nous connaissons le secteur mieux que quiconque. Nous sommes vraiment heureux de partager notre expertise avec vous. Vous pouvez découvrir les tendances grâce à nos lookbooks, suivre des ateliers avec l'aide de notre AGORA Academy ainsi que les nombreux salons tout au long de l'année.

ZIEN WAT JE KOOPT

Met maar liefst 4 cash & carry filialen in België en 16 in Frankrijk weet je wat je koopt. Je kan onze kwaliteitsvolle producten ter plaatse ontdekken. Bezoek één van onze locaties en laat je verrassen!

VOUS VOYEZ CE QUE VOUS ACHETEZ

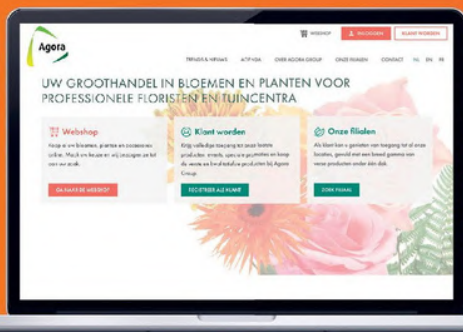
Avec pas moins de 4 filiales cash & carry en Belgique et 16 en France, vous savez ce que vous achetez. Découvrez nos produits de qualité sur place. Visitez l'un de nos sites et laissez-vous surprendre !

PERSOONLIJK CONTACT

Een groothandel met een menselijke kant. Zowel in onze cash & carry filialen als via ons commercieel team werk je bij AGORA steeds met een mens en ben je niet louter een nummer. Ons commercieel team bestaat tevens één voor één uit vakmensen die de markt kennen en je helpen met al je vragen.

UN CONTACT PERSONNEL

Un grossiste à dimension humaine. Tant dans nos filiales cash & carry ainsi qu'au sein de notre équipe commerciale, chez AGORA, nous mettons tout en œuvre pour travailler avec vous en tant qu' être humain ainsi que vous rendre un service personnalisé. Notre équipe commerciale est également composée de professionnels qui connaissent l'ensemble du marché et qui vous aideront à répondre à toutes vos questions.



NEEM EEN KIJKJE OP ONZE WEBSITE WWW.AGORAGROUP.COM
OF BEZOEK ONZE CASH & CARRY-FILIALEN



TOCH ONLINE KOPEN?

Geraak je toch niet tot bij één van onze filialen? Geen enkel probleem! Naast de ruime openingsuren van onze cash & carry filialen is onze webshop open tot middernacht! Bestel je producten dus waar en wanneer het jou best past.

VOUS PRÉFÉREZ ACHETER EN LIGNE ?

Vous ne pouvez pas vous rendre dans l'une de nos succursales ? Pas de problème ! En plus des horaires d'ouverture de nos filiales cash & carry, notre boutique en ligne est ouverte jusqu'à minuit. Commandez donc vos produits au moment et à l'endroit qui vous conviennent le mieux.



KWALITEIT, KWALITEIT, KWALITEIT!

Door onze dagelijkse kwaliteitscontroles garanderen wij de beste kwaliteit. Dankzij deze kwaliteit kan je als bloemist of tuincentrum echt het verschil maken en spring je eruit. Klanten komen tenslotte naar jou voor het beste product. Met AGORA-producten stel je hen zeker niet teleur.

QUALITÉ, QUALITÉ, QUALITÉ !

Par le biais de nos contrôles de qualité quotidiens pouvons-nous vous garantir la meilleure qualité. Et grâce à cette qualité, en tant que fleuriste ou centre de jardinage, vous pouvez vraiment faire la différence et vous faire valoir. En fin de compte, les clients viennent chez vous pour obtenir le meilleur produit. Avec les produits AGORA, ils ne seront certainement pas déçus.



LEVERINGEN? NATUURLIJK!

Wil je laten leveren in één van onze locaties of zelfs tot aan je deur? Dat kan! Bloemen worden steeds netjes in water geleverd zoals het hoort bij kwaliteitsvolle producten.



EST-CE QUE NOUS LIVRONS ? BIEN SÛR !

Voulez-vous une livraison dans un de nos points de vente ou même à domicile? Tout est possible ! Les fleurs sont toujours soigneusement livrées dans l'eau, comme il se doit avec des produits de qualité.



RENDEZ-NOUS VISIT SUR WWW.AGORAGROUP.COM
OU DANS UNE DE NOS FILIALES CASH & CARRY

...KIES DAN VOOR AGORA

...AGORA EST À VOS CÔTÉS.



www.agoragroup.com

follow us



[agoragroup_](https://www.instagram.com/agoragroup_)



[@AgoraBelgium](https://www.facebook.com/AgoraBelgium)

Des conseils concrets

Groen
VAN BIJ ONS.be

Extérieur

La première chose que voient les passants et les clients potentiels, c'est l'extérieur de votre magasin. L'allure et la visibilité de votre magasin sont des éléments de votre extérieur avec lesquels vous pouvez attirer les passants. Nous vous donnons ci-dessous quelques conseils basés sur l'observation de plusieurs magasins.

Façade : La devanture de votre magasin est la première chose que vos clients potentiels voient. Vous n'aurez qu'une chance de faire une bonne première impression.

Soyez sûr de faire bonne impression et de déclencher une envie chez les passants. Votre devanture doit être le miroir de votre intérieur ! Les fleuristes présentent souvent des fleurs et des petites plantes sur le trottoir.



Mais ces produits sont souvent sur le sol et trop bas pour être bien vus par les clients. Posez-les à hauteur d'yeux tout en faisant attention à ne pas gêner la vue sur l'intérieur du magasin.

Veillez à ce que les abords de votre magasin soient propres et bien rangés, le parcours des clients commence à partir de la rue ou de la place de parking.

Si votre magasin est le long d'une grand-route où les gens roulent de 50 à 70 km/h, il est important que votre magasin soit bien visible.

Prévoyez une grande enseigne bien visible avec le nom/ logo de votre magasin, quelque chose qui montre que vous vendez des fleurs, des plantes, de la déco...).

Trop souvent l'enseigne est collée à la vitrine et donc les passants ne remarquent pas votre magasin.

Placez votre enseigne perpendiculairement à votre façade pour bien attirer l'attention. La vitrine est également très importante pour attirer les passants.

Soignez-la et n'y mettez pas trop de petites pièces mais plutôt des grandes dans des couleurs vives. Les couleurs vives vont moins réfléchir la lumière. Optez pour le bon éclairage pour la réflexion de la lumière.



Arrivée du client : Dans ce cas-ci également, la première impression joue un rôle capital. Si vous disposez d'assez d'espace, vous pouvez utiliser la zone d'accueil du client.

Cette zone d'accueil comprend les premiers mètres du magasin où le client ne regarde pas encore les produits.

Il est scientifiquement prouvé que, lorsqu'un client entre dans un magasin, il doit s'adapter au magasin et se défaire des sensations du dehors (pression des gens dans une rue commerçante, bruits d'un centre-ville, mauvaise météo...).



Plongez le client dans une ambiance calme et utilisez les premiers mètres de votre magasin pour l'accueillir.

Ne placez pas de produits dans la zone d'accueil car le client n'est pas encore prêt à regarder et oublie ce dont il a besoin. Assurez-vous également que la zone d'accueil est proche d'un comptoir où un vendeur pourra aider le client.

Lisez la suite dans notre Flor 39

Mesures gouvernementales et primes énergie

Compte tenu de la hausse des prix de l'énergie, le gouvernement a pris des mesures pour alléger la facture énergétique des ménages. Certaines ont déjà été traduites dans la loi portant des dispositions diverses en matière d'énergie.

- Réduction temporaire de la TVA sur l'électricité à 6 % à partir du 1er mars jusqu'à juin 2022
- Octroi d'une prime chauffage de 100 euros net à tous les titulaires d'un contrat d'électricité pour leur domicile
- Extension du tarif social aux personnes bénéficiaires de l'intervention majorée (statut BIM)
- Octroi d'un montant forfaitaire unique de 80 euros afin d'aider les ménages les plus précaires
- Baisse de la TVA sur les panneaux solaires photovoltaïques, les panneaux solaires thermiques et les chauffe-eaux solaires et les pompes à chaleur

Le 14 mars 2022, le Conseil des ministres restreint (Kern) est parvenu à un accord sur un nouveau paquet de mesures destinées à mieux protéger les ménages belges face à la volatilité des prix sur le marché de l'énergie.

- Prolongation de la réduction temporaire de la TVA sur l'électricité à 6 % jusqu'au 30 septembre 2022
- Réduction temporaire de la TVA sur le gaz et la chaleur à 6 % à partir du 1er avril et jusqu'au 30 septembre 2022
- Octroi d'une allocation de 200 euros pour les ménages se chauffant au gasoil de chauffage ou au propane en vrac
- Réduction temporaire de 0,175 euro par litre des droits d'accises sur le diesel et l'essence du 16 mars jusqu'au 30 septembre 2022 et entrée en vigueur du cliquet dès que le prix à la pompe sera descendu à 1,70 euro par litre

- Prolongation de l'extension du tarif social élargi (aux personnes bénéficiaires de l'intervention majorée (statut BIM)) jusqu'au 30 septembre 2022



Le 18 juin 2022, le Conseil des ministres restreint (Kern) est parvenu à un accord supplémentaire sur la prolongation des mesures existantes visant à soutenir la hausse des factures d'énergie.

- Prolongation de la réduction temporaire de la TVA sur l'électricité à 6 % jusqu'au 31 décembre 2022
- Prolongation de la réduction temporaire de la TVA sur le gaz et la chaleur à 6 % jusqu'à 31 décembre 2022
- Augmentation de l'allocation à 225 euros pour les ménages se chauffant au gasoil de chauffage ou au propane en vrac
- Prolongation de la réduction temporaire de 0,175 euro par litre des droits d'accises sur le diesel et l'essence jusqu'au 31 décembre 2022
- Prolongation de l'extension du tarif social aux bénéficiaires de l'intervention majorée jusqu'au 31 décembre 2022
- Réduction temporaire de la TVA à 6 % sur le gaz et la chaleur pour les copropriétaires (par exemple . appartements, campings, maisons de repos ...)



MULTIFLEURS

FLEURS, PLANTES & ACCESSOIRES POUR PROFESSIONNELS

Accessoires

DE BASE ET DE SAISONS

Plantes

A LA PIÈCE OU EN LOT

Fleurs coupées

A L'EAU, EN BOÎTES,
PAR BOTTE OU PAR BAC

Ouvert 7j/7j
TOUTE L'ANNÉE

Entreprise Familiale
DEPUIS 1985

10% de réduction
PAR BAC COMPLET ACHETÉ
SUR LES GERMINIS, GERBERAS, ROSES ET VERDURES*

À votre écoute
DES PATRONS ACCESSIBLES
ET UNE ÉQUIPE DYNAMIQUE

Satisfait ou remboursé
UN SOUCI ? FAITES-LE NOUS SAVOIR !

Selection Premium
ACHATS PAR NOS SOINS EN CRIÉE
NOS MUGUET, GÉRANIUMS ET CHRYSANTHÈMES
DIRECTEMENT CHEZ LES MEILLEURS PRODUCTEURS

Livraisons
JUSQU'À 3X PAR SEMAINE
DE JOUR DE NUIT
SELON VOTRE RÉGION

2000 m²
POUR VOUS SATISFAIRE

Tarifs transparents
PAYEZ LE PRIX AFFICHÉ

**3 arrivages
par semaine**
EN DIRECT DES PAYS-BAS PAR
NOS PROPRES TRANSPORTS

Multifleurs
Rue de la Croix Limont 34
5590 Ciney

Lun. - Ven : 7h00 à 20h00
Samedi : 07h00 à 16h00
Dimanche et jours fériés : 07h00 à 10h00

Tél. : +32 (0) 83 22 04 80
Fax : +32 (0) 83 22 04 81
Email : info@multifleurs.be

Certains producteurs de Flandre-Orientale proposeront cet hiver moins de fleurs et des plantes à cause de la crise de l'énergie

Les producteurs des régions de Gand, Lochristi et Wetteren auront cet hiver beaucoup de moins de fleurs à vendre.

De nombreuses entreprises ont même tout à fait arrêté de produire des fleurs coupées et des plantes d'intérieur. Ces dernières ont, en effet, besoin de beaucoup de chaleur et les prix actuels de l'énergie ne permettent plus aux entreprises ces cultures. La plupart des entreprises arrive au terme de leur contrat fixe et diminue leur production, par peur des prix très élevés de l'énergie.

Limiter les revenus

Chez nos producteurs de roses belges, nous entendons toujours la même rengaine. Ils vont baisser la température des serres de 2°C pour les prochains mois et la culture sera donc moins intensive.



Les producteurs de gerberas connaissent les mêmes problèmes. Ils n'ont d'autres choix que de prendre les mêmes mesures. La production sera donc moindre que les années précédentes mais la qualité ne sera pas impactée.

Creative Workshops

Noël

By Tom De Houwer

@ Crauwels-Peers

Lundi 07/11 (9:00-13:00 & 13:00-18:00)

Noël

@ Agora Kontich, Nivelles & Vottem

Lundi 14/11

Championnats européens en Pologne : belle 5e place pour la Belgique

Cette année, les Championnats européens tant attendus ont pu avoir lieu en Pologne.

Un report de 2 ans avait, en effet, frustré les candidats. Certains avaient d'ailleurs abandonné tandis que plusieurs pays ont dû chercher un nouveau candidat.

Des 19 candidats initialement inscrits, il n'en restait que 16.

Pendant la compétition, Stefan Van Berlo, notre candidat belge, a dû réaliser 6 pièces florales. Le premier tour consistait en 5 épreuves dont un bouquet, une décoration de table, un Arrangement de plantes, une body décoration et une grosse structure dont le thème était 'Dancing in the rain'.

La pièce-surprise du premier tour était l'arrangement de plantes.

Les six meilleurs candidats, dont Stefan, ont dû, pour la finale réaliser une seconde pièce-surprise.

Stefan obtint une 5e place bien méritée. La néerlandaise Hanneke Frankema reçut le titre de Championne européenne. La Hongrie et l'Allemagne complétèrent le podium.



Décoration de table

C'est l'Union royale des fleuristes de Belgique qui a dépêché Stefan aux Championnats européen.

L'URFB est très fier du résultat obtenu et espère que Stefan convaincra de nombreuses personnes de faire carrière dans les fleurs.



Body decoration



Arrangement de plantes



Bouquet



Pièce-surprise (finale)



Dancing in the rain

Obligation de proposer un moyen de paiement électronique depuis le 1er juillet !

Depuis le 1er juillet, les entrepreneurs sont dans l'obligation de proposer un moyen de paiement électronique à leur client. En quoi cela consiste-t'il exactement ?

Un seuil pour les paiements en liquide

Dès qu'une transaction s'effectue, que ce soit pour un produit ou un service, il faut qu'un paiement soit effectué. Avant, il ne s'agissait que de paiement en liquide, mais depuis leur arrivée les cartes de banques sont de plus en plus utilisées.

Depuis, il a été plusieurs fois question d'instaurer un seuil pour les paiements en liquide.

Déjà, en 2012, la limite est passée de 15.000 € à 5.000 €. En 2014, ils ont baissé encore une fois la limite à 3.000 € !

Qu'il s'agisse de l'achat de matériel, de machine, de livraison de service, ça n'a aucune importance, on ne peut plus payer en liquide pour d'importants montants !

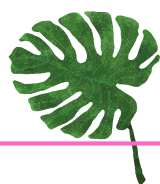
Mode de paiement électronique obligatoire

Depuis longtemps, les gens paient avec une carte de banque, mais il existe encore des entreprises qui ne proposent pas encore de moyens de paiement électronique. Cette situation a changé depuis le 1er juillet.

Depuis cette date, chaque entreprise belge doit disposer d'un moyen de paiement électronique, peu importe lequel (Bancontact, Paypal,...) !

Attention

Le concept 'client' signifie ici le consommateur. Cette nouvelle règle ne s'applique pas pour le b2b ! L'entrepreneur ne peut pas facturer de coût supplémentaire (pour l'utilisation de la machine) à ses clients. Il ne peut pas non plus refuser à ses clients de payer de manière électronique en raison du montant trop faible de la transaction.



Si l'entrepreneur propose plusieurs moyens de paiement électronique, il peut, en revanche, déterminer pour chacun de ces moyens un seuil minimal (tout en devant en proposer un gratuitement).

Et les paiements en liquide ne peuvent pas non plus être refusés.

Entrepreneur ?

Depuis 2018, le concept de 'droit commercial' a été remplacé par ceux d'entreprise et de droit des entreprises.

Une entreprise peut être:

- (a) Toute personne naturelle qui exerce une activité professionnelle en indépendant.
- (b) Toute personne morale (association, SRL,...).
- (c) Toute autre organisation sans personnalité juridique (personnalité juridique signifie que l'entreprise a elle-même des droits et des devoirs).



Cela signifie concrètement que les gérants et les administrateurs ne sont plus les seuls à être appelés 'entrepreneurs', dorénavant les professions libérales le seront aussi ! Depuis le 1/11/2018, le concept 'entrepreneur' a pris le sens courant.

Ce concept est devenu beaucoup plus large de par toutes les professions qu'il englobe (par ex. les professions libérales : vétérinaires, médecins, avocats, comptables, pharmaciens, dentistes,...). Avant, toutes ces professions n'étaient pas considérées comme commercial, maintenant bien.

Une nouvelle définition

En vue de l'application de ces nouvelles règles concernant les paiements électroniques, notre Code de Droit économique prévoit une définition spécifique pour 'entrepreneur' : 'toute personne physique ou morale qui poursuit, de façon durable, un but économique, ainsi que les associations'.

Cela signifie que ce ne sont plus seulement les entreprises effectives qui doivent respecter cette nouvelle règle mais également, toutes les professions libérales (dont les vétérinaires). Le consommateur est toujours défini comme suit : 'toute personne physique qui agit à des fins qui ne relèvent pas de son métier, de son entreprise, de son artisanat ou de sa profession'.

Libre choix

L'entrepreneur peut choisir librement le moyen de paiement électronique qu'il souhaite installer. Il vérifiera quel moyen de paiement électronique est le plus adapté à ses besoins. Le plus connu est Bancontact, mais il y a bien sûr de nombreuses autres possibilités (Payconiq par exemple).

Sanction

Les législateurs ont prévu, en cas d'infraction, des amendes allant de 208 € jusqu'à 80.000 €!



@BloemenBureau Holland

Les pensionnés actifs doivent-ils payer des cotisations sociales ?

Saviez-vous qu'il est possible de poursuivre son activité indépendante après avoir atteint l'âge de la pension ? Vous pouvez en effet parfaitement combiner une pension avec l'exercice (prolongé) de votre activité d'indépendant. Dans certains cas, vous devrez toutefois limiter vos revenus.

En règle générale, le montant des cotisations sociales s'élève à 14,70 % de votre revenu professionnel net imposable. Pour certaines pensions, un pourcentage de cotisation plus élevé s'applique.

Si le revenu lié à votre activité indépendante en tant que pensionné est limité et que vous ne gagnez pas plus de 3.243,43 € (revenu annuel net imposable), vous ne devrez pas payer de cotisations sociales.

Quels droits sociaux constituez-vous ?

Si vous percevez une pension, vous ne constituez plus de droits sociaux, même si vous versez des cotisations sociales. Vous avez atteint l'âge légal de la pension, mais vous avez décidé de ne pas encore la prendre ?

Dans ce cas, vous ne constituez de droits sociaux qu'à partir du moment où votre revenu professionnel net imposable en tant qu'indépendant s'élève au moins à 14.658,44 €.

À partir de quand devez-vous limiter votre revenu ?

Lorsque vous percevez une pension et que vous exercez en même temps une activité indépendante, vous devez, dans certains cas, limiter vos revenus.

Revenu d'appoint illimité : Toute personne âgée d'au moins 65 ans peut gagner un montant illimité à partir du 1er janvier de l'année au cours de laquelle elle atteint l'âge de 65 ans. En outre, toute personne âgée de moins de 65 ans peut gagner un montant illimité, pour autant qu'elle puisse attester d'une carrière d'au moins 45 ans.

Exemple : Stéphane a travaillé jusqu'à la fin de sa carrière en tant qu'ostéopathe pour un club de football. Il souhaite poursuivre cette activité d'indépendant après sa pension. Il peut gagner un revenu supplémentaire illimité en tant qu'ostéopathe indépendant.

Revenu limité : Les pensionnés de moins de 65 ans avec une carrière de moins de 45 ans doivent limiter les revenus de leur activité d'indépendant. De même, quiconque bénéficie uniquement d'une pension de survie doit, quel que soit son âge, limiter ses revenus.

Vous bénéficiez d'une pension de ménage ? Dans ce cas, votre conjoint doit également limiter ses revenus. Découvrez les plafonds pour votre partenaire.

Que se passe-t-il lorsque vous dépassez le plafond de revenus ?

Le pourcentage de vos revenus qui dépassent le plafond autorisé sera déduit du montant de votre pension de l'année considérée.

Exemple : si votre revenu professionnel dépasse le plafond autorisé de 34 %, ce pourcentage sera déduit du montant de votre pension pour l'année concernée.

Exceptions

Pension étrangère : Si vous percevez une pension étrangère, vous pouvez choisir de vous affilier en tant qu'indépendant complémentaire ou en tant que pensionné pour exercer votre activité en Belgique. Contactez votre secrétariat social pour bénéficier de conseils personnalisés.



Jusqu'au 1er janvier de l'année du 65^e anniversaire

	Seulement pension de retraite ou pension de retraite et de survie		Seulement pension de survie
	< 45 ans de carrière	≥ 45 ans de carrière	
Sans enfant à charge	6.907 € *	Illimité	16.082 € *
Avec enfant à charge	10.360 € *	Illimité	20.102 € *

À partir du 1er janvier de l'année du 65^e anniversaire

	Uniquement pension de survie pension ou uniquement pension de conjoint divorcé	(Aussi) pension de retraite
Sans enfant à charge	19.950 € *	Illimité
Avec enfant à charge	24.267 € *	Illimité

* revenu annuel net imposable

Activité indépendante pendant la prépension : La prépension consiste en fait en une indemnité de chômage versée par l'intermédiaire de votre syndicat ou de votre caisse auxiliaire, complétée par une cotisation de votre employeur.

Cette indemnité ne peut pas être cumulée avec l'exercice d'une activité d'indépendant, sauf autorisation explicite de l'ONEM (une situation qui ne se produit qu'exceptionnellement).

Vous ne pourrez donc normalement pas vous affilier en tant que pensionné, mais bien en tant qu'indépendant à titre principal ou complémentaire.

Pension et mandat non rémunéré :

Si, en tant que pensionné, vous êtes administrateur non rémunéré au sein d'une société et que vous n'exercez aucune autre activité opérationnelle ou commerciale, vous ne devez en principe plus être affilié dans la plupart des cas.

En revanche, si votre mandat n'est pas rémunéré, mais que vous êtes le seul gérant de la société, vous devez généralement rester affilié.




@BloemenBureau Holland

Chaleur sur la ville

Ça nous vous a sûrement pas échappé, les chaleurs extrêmes se sont plus exceptionnelles en été chez nos voisins néerlandais. Durant ces derniers mois, les températures maximales ont flirté (sans le dépasser) avec le record de 40,7 °C de 2019. Un bien triste record, car cette hausse des températures devient un gros problèmes dans nos villes.

Dans les villes, il fait déjà souvent plus chaud à cause de l'effet d'îlot de chaleur. La chaleur a une influence sur la concentration, la productivité et les fonctions d'apprentissage. La chaleur fait moins bien dormir. La verdure – les arbres, les plantes...- nous offre une solution naturelle.

Îlot de chaleur

L'effet d'îlot de chaleur représente l'absorption de la chaleur du soleil et sa restitution dans l'entourage immédiat par les routes goudronnées.

Les jours d'été ensoleillés avec peu de vent, cet effet est responsable d'une hausse de 4 à 8°C en ville.

Effet de la verdure sur le climat urbain

Une partie de plus en plus importante de la population vit en ville. L'aspect le plus notable des villes en tant qu'environnement est la différence de température avec les milieux non-urbains, il y fait plus chaud.

Lors des périodes chaudes, cette chaleur supplémentaire a un effet néfaste sur la santé et le bien-être des habitants.

Mettre plus de verdure sur et dans les façades des bâtiments est une façon naturelle de faire baisser la température dans les villes.

De la verdure comme des arbres, des lianes et des plantes limitent l'effet des hautes températures et rafraîchissent l'air, font de l'ombre et refroidissent l'atmosphère (par évaporation).

Et la verdure se rafraîchit plus vite que les zones urbaines en soirée.



Verdure à effets positifs

Quelques conclusions tirées de l'étude scientifique 'La verdure et la vie' :

- Une hausse de 10% de verdure en ville signifie une baisse de l'effet d'îlot d'environ 0,6°C.
- La verdure rafraîchit grâce à la limitation de l'ensoleillement (ombre) et l'évaporation de l'eau.

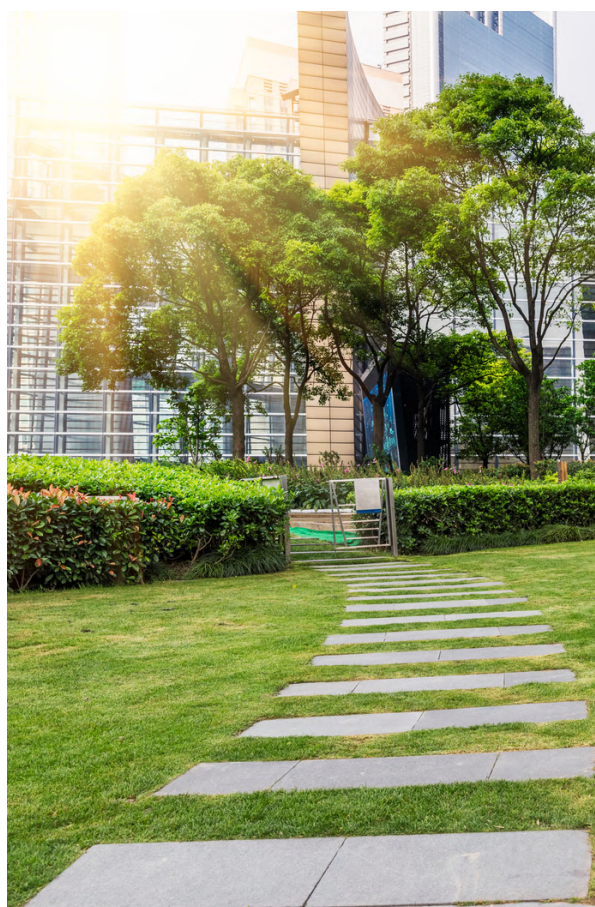
Le rafraîchissement par évaporation se passe surtout l'après-midi et en soirée.

C'est très important car la chaleur pendant le sommeil a des effets très négatifs sur la santé.

- Les parcs ne sont pas seulement des oasis de fraîcheur dans les zones urbaines plus chaudes, mais ont également un effet rafraîchissant sur les quartiers environnants.

L'effet représente dans la plupart des cas une différence de 1,5 à 3,5°C.

L'effet dépend de la taille du parc et les conditions locales et diminue plus le parc est éloigné.



Source : Royal Flora Holland

Calendriers floraux 2023

Standard

Dimensions: +/- 31cm x 13 cm

Personnalisable (+ 35 € HTVA)

Prix (HTVA) :

50 - 100 : 2,20 EUR

100 - 200 : 2,10 EUR

200+ : 2,00 EUR



NOUVEAU : Calendriers DELUXE (format A3) 6,50 € HTVA

- Remplissez le formulaire via le bouton çï-dessous AVANT le 15/11
- Envoyez-nous votre Logo (HD) pour la personnalisation le cas échéant.
- Nous vous enverrons votre facture par mail.
- Nous vous avertissons quand vos calendriers sont arrivés au point de retrait (voir çï-dessous).
- Points de retrait : Euroveiling, filiales Agora, Multifleurs, De Guchtenaere, Euroflor, Crauwels-Peers ou De Rijcke.
- Livraison par taxipost possible (frais à votre charge).

CLICK HERE

LIVRÉ À DOMICILE
LE JOUR MÊME

AVEC LE SOURIRE



LIVRAISON
À DOMICILE



Shopopop

Denandez votre login via info@urfb.be

Taux de commission préférentiel



Depuis juillet 2021, l'Union Royale des Fleuristes de Belgique (URFB) et Europabank sont liées par un accord de collaboration fructueux qui permet aux membres de l'URFB de bénéficier des services uniques d'Europabank pour **le traitement des paiements par cartes Visa, Mastercard, V PAY, Maestro et Bancontact.**

Europabank offre des tarifs de transaction très compétitifs, **sans frais d'abonnement, de connexion ou autres coûts supplémentaires.** En tant qu'acteur plus petit sur le marché, Europabank dispose d'un atout supplémentaire : un excellent service clientèle !

Chez Europabank, vous recevez un tarif sur mesure entièrement adapté à votre entreprise. Pour les petites transactions par exemple, nous débutons avec **un coût de transaction de 2 cents par transaction.**

Votre choix pour Europabank n'a aucune influence sur la relation avec votre banquier actuel.

Le premier jour bancaire ouvrable suivant, les transactions traitées sont versées sur le compte de votre choix. Vous n'êtes donc pas obligé d'ouvrir un compte chez nous mais cela est toujours possible.

En plus, vous pouvez bénéficier de **conditions bancaires exclusives**, telles qu'une carte de crédit gratuite, un crédit de caisse avantageux, un leasing et des crédits commerciaux à des conditions intéressantes.

Cet accord de collaboration vous permet de réaliser **une belle économie** : vous paierez moins de commissions sur les paiements par carte.

Appareils de paiement

Vous ne devez pas changer de terminal de paiement. Europabank peut se connecter à tous les terminaux de paiement agréés par l'UCM (**CCV, Worldline, Loyalket, Ingenico**).



Vous cherchez néanmoins un nouvel appareil ? Vous pouvez également vous adresser à Europabank pour l'achat ou la location d'un appareil de paiement électronique agréé par l'UCM à des conditions très intéressantes.

Webshop

Vous souhaitez que vos clients puissent payer sur votre webshop facilement et en toute sécurité ? Optez pour notre package : le module de paiement pour accepter les transactions par cartes de paiement et les traiter.

Ouvrez **un compte test gratuit** via notre site web www.europabank.be/fr/entreprendre/e-commerce.

Intéressé(e) ?

Envoyez-nous 1 ou 2 factures mensuelles récentes de votre processeur de cartes actuel. Cela nous permettra de voir combien de terminaux de paiement vous avez, quelles formules d'abonnement sont appliquées et quels sont vos volumes mensuels.

De cette façon, nous pourrions faire une comparaison rapide et établir une **proposition sans engagement.** Vous y gagnerez à coup sûr !

NOVEMBRE

- 07/11 : Workshops, Crauwels-Peers
- 09/11: Portes ouvertes, De Rijcke
- 11-14/11 : Féerie Florale, Termonde
- 14/11 : Workshops, Agora (Kontich Nivelles & Vottem)
- 16/11 : Action Day, Agora Nivelles

DÉCEMBRE

- 06/12 : Saint-Nicolas
- 25/12 : Jour de Noël
- 31/12: Sylvester

2023

JANVIER

- 01/01: Jour de l'an
- 21/01 : Jardin de tulipes, Anvers



ADHÉRER À L'UNION

Tous les fleuristes peuvent devenir membre et donc profiter de la boîte-cadeau ainsi que d'autres réductions.

La cotisation s'élève à 250 € (HTVA) et peut également être payée par domiciliation mensuelle ou trimestrielle.

Affiliez-vous dès maintenant en remplissant le formulaire d'inscription sur urfb.be ou en SCANNANT le QR code ci-dessous.

Plus d'info par mail à info@urfb.be ou par téléphone au 0478/29.92.21





OASIS® TerraBrick™ Floral Media | Design Inspiration
by Franky Bollingh

love nature.

HOW TO



©Synthiers-Oasis 2022. All rights reserved - Florist: Franky Bollingh - Photographie: studioPSG.be



oasis
FLORAL MEDIA

TerraBrick



Art. 10-2050
OASIS® TerraBrick™
Floral Media

WE SET THE BASE - YOU CREATE THE EMOTIONS